



**Direction Finances et
Contrôle de Gestion**
Service Contrôle de Gestion

**Extrait du registre des
délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de
Montpellier
n° 2013 / 616**

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVÉE LE :
26 DEC. 2013

BUREAU DU COURRIER

Séance publique du lundi 16 décembre 2013

Convoqué le mardi 10 décembre 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier s'est réuni en mairie, Salle du Conseil Municipal, le lundi 16 décembre 2013 à 16H00, sous la présidence de Madame le Maire, Hélène Mandroux

Présents :

Frédéric ARAGON, Michel ASLANIAN, Marie-Josée AUGE-CAUMON, Eva BECCARIA, Annie BENEZECH, Amina BENOUARGHA-JAFFIOL, Nicole BIGAS, Sophie BONIFACE-PASCAL, Christian BOUILLE, Agnès BOYER, Tatiana CAPUOZZI-BOUALAM, Nancy CANAUD, Marlène CASTRE, Josette CLAVERIE, Magalie COUVERT, Michael DELAFOSSE, Audrey DE LA GRANGE, Gabrielle DELONCLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Jacques DOMERGUE, Marc DUFOUR, Christian DUMONT, Sarah EL ATMANI, Serge FLEURANCE, Christiane FOURTEAU, Jean-Louis GELY, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Anne-Rose LE VAN, Richard MAILHE, Mustapha MAJDOUN, Hélène MANDROUX, Hervé MARTIN, Jacques MARTIN, Marie MASSART, Nadia MIRAOUI, Christophe MORALES, Michel PASSET, Louis POUGET, Françoise PRUNIER, Hélène QVISTGAARD, Jean-Louis ROUMEGAS, Philippe SAUREL, Régine SOUCHE, Robert SUBRA, Cédric SUDRES, Philippe THINES, Claudine TROADEC-ROBERT, Frédéric TSITSONIS, Patrick VIGNAL, Francis VIGUIE, Alain ZYLBERMAN.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Séphanie BLANPIED, Perla DANAN, Arnaud JULLEN, Catherine LABROUSSE, Jacques TOUCHON.

Absents :

Brahim ABBOU, Laure FARGIER, Stéphane MELLA, Martine PETITOUT.

Tarifs 2014 pour la Ville de Montpellier Approbation

Max LEVITA rapporte :

Cette délibération contient par principe l'ensemble des tarifs montpelliérains qui seront applicables au 1^{er} janvier 2014.

Les ressources liées à ces différents tarifs représentent annuellement environ 20 M€ de recettes de fonctionnement.

Les orientations d'évolution pour 2014 sont les suivantes :

- 1) Restauration scolaire et jeunesse : 0% d'augmentation
- 2) Autres services à la population : augmentation plafonnée au montant de l'inflation
- 3) Location et occupation du domaine public : évolution et ajustement ponctuels

Les tarifs qui vous sont proposés répondent à une double exigence :

- ✓ Prendre en compte dans le calcul de la formule du tarif le coût de la prestation concernée ou le produit potentiel qui en résulte (par exemple, le produit généré par l'occupation du domaine public),
- ✓ Permettre à tous les usagers d'avoir accès aux services publics en proposant les tarifications calculées en fonction des moyens de chacun.

Les éléments ci-après détaillent le cadre juridique et la typologie des tarifs municipaux qui sont intégralement listés dans cette délibération.

Les tarifs sont en effet fixés selon différentes modalités :

- certains sont imposés par des textes (ex. : certains modes de reproduction de documents administratifs) ;
- d'autres sont déterminés avec un montant plafonné par un texte (ex. : redevances d'occupation de certains réseaux) ;
- d'autres encore ont des modalités de calcul indiquées par les textes (ex. : pour les redevances d'occupation du domaine public) ;

- ou encore ils sont indexés sur des indices d'un secteur d'activités en particulier (ex. : certains indices du BTP pour les travaux de voirie pour le compte de tiers, ou encore l'indice INSEE du coût de la construction s'agissant de l'implantation de station de radiocommunication) ;
- parfois ils sont calculés sur la base d'un devis d'entreprise adjudicataire, devis dont le montant répond donc aux prix du marché, (ex. : la remise en état des espaces verts) ;
- enfin, certains tarifs sont laissés à la discrétion de la collectivité.

Les tarifs peuvent être en outre classés selon la typologie suivante :

➤ **Taxe** : le plus souvent, il s'agit d'une recette fiscale perçue à l'occasion de l'utilisation ou de la mise à disposition d'un service public, supposant un certain lien entre le contribuable et le service. Cependant, le montant acquitté n'a pas de rapport avec le service rendu, il est forfaitairement déterminé.

➤ **Redevance** : deux redevances sont distinguées :

-la **redevance pour service rendu** est une somme demandée à des usagers en vue de couvrir les charges d'un service public déterminé ou les frais d'établissement et d'entretien d'un ouvrage public, qui trouve sa contrepartie directe dans les prestations fournies par le service ou dans l'utilisation de l'ouvrage. Il doit y avoir un lien suffisant, une réelle corrélation entre le coût du service et le montant demandé (sans pour autant que le prix payé soit systématiquement et exactement le prix du service). En outre, il est possible d'introduire dans le calcul des éléments forfaitaires et d'instituer des modalités de modulation dans le respect du principe d'égalité (modulation pour des tarifications sociales par exemple).

Peuvent être considérées comme tels les tarifs de la serre amazonienne, le service d'accueil régulier familial et collectif et les accueils sans hébergement, la copie des documents administratifs, la location de matériel etc.

-la **redevance domaniale, ou redevance d'occupation du domaine public** s'entend quant à elle de la somme demandée en contrepartie de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques) : l'article L. 2125-3 de ce même code précise que cette redevance tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public, incluant la valeur locative de ce domaine. Peuvent être considérés comme de telles redevances tous les tarifs relatifs aux occupations des dépendances domaniales de la commune : salles, installations sportives, voirie, halles et marchés, etc.

Pour autant, la tarification ne suffit pas à la Collectivité pour financer les prestations destinées aux usagers. Aussi, elle doit être complétée par la fiscalité et d'autres financements afin de contenir les tarifs et ainsi ne pas priver d'accès les usagers au service public.

Pour plus de lisibilité, les tarifs sont classés en 3 catégories :

1 – Les tarifs relatifs aux services à la population

2 – Les redevances d'occupation du domaine public

3 – Les refacturations

1 – Les tarifs relatifs aux services à la population

Les services de la Ville de Montpellier s'organisent autour de 150 métiers qui permettent d'offrir aux montpelliérains un service public professionnel, proche et réactif.

1-1 : Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

Près de 4 000 enfants sont accueillis quotidiennement en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements montpelliérains municipaux, associatifs ou privés ainsi que chez les assistantes maternelles libérales installées à Montpellier. Au total, près de 25 millions d'euros par an sont consacrés à l'accueil du jeune enfant par la Ville de Montpellier.

➤ Modalités de détermination des tarifs

Les tarifs des crèches résultent de l'application d'un barème national fixé chaque année par la CNAF. Le tarif horaire est calculé selon un taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles des familles dans la limite d'un plancher et d'un plafond également fixé par la CNAF en début d'année.

Le taux d'effort varie selon la composition de la famille. La Ville de Montpellier applique des tarifs sociaux lorsqu'un enfant, en situation de handicap est à la charge de la famille. Dans ce cas, le taux d'effort applicable est celui auquel la famille pourrait prétendre si elle avait un enfant supplémentaire.

Tarif horaire = Taux horaire x Revenu mensuel par foyer (encadré par un plancher et plafond)

➤ Taux applicables pour 2014

Le barème national pour 2014 sera publié en début d'année prochaine. Il sera appliqué dès sa publication.

	Taux horaire	A titre indicatif, tarif plancher 2013	A titre indicatif, tarif plafond 2013
<i>ACCUEIL EN CRECHE COLLECTIVE (prix par enfant)</i>			
1 enfant	0,06%	0,37 €	2,83 €
2 enfants	0,05%	0,30 €	2,36 €
3 enfants	0,04%	0,00 €	1,89 €
4 enfants et au-delà	0,03%	0,00 €	1,42 €
<i>ACCUEIL EN CRECHE FAMILIALE (prix par enfant)</i>			
1 enfant	0,05%	0,00 €	2,36 €
2 enfants	0,04%	0,00 €	1,89 €
3 enfants	0,03%	0,00 €	1,42 €
4 enfants et au-delà	0,02%	0,00 €	0,94 €
<i>TARIFICATIONS SPECIFIQUES</i>			
Famille non affiliée au régime CAF ou SNCF		Tarifs majorés de 50 %	
Famille non domiciliée à Montpellier		Tarifs majorés de 10 %	

Exemple de calcul : Pour une famille montpelliéraise de 2 enfants ayant un revenu mensuel de 2 200 € (revenu du foyer), le tarif horaire en crèche collective est de 1.10 € (0,05% x 2 200€).

1-2 : La restauration scolaire :

La Cuisine Centrale Municipale, titulaire d'un agrément sanitaire européen, fabrique et livre près de 10 000 repas par jour dans les restaurants scolaires des écoles publiques de la Ville de Montpellier.

Modalités de détermination des tarifs

Le tarif général pour la restauration scolaire est de 3.38 € pour un enfant en maternelle et 3.69 € pour un enfant en élémentaire.

Une tarification sociale est proposée aux montpelliérains disposant de faibles revenus. Les tarifs sont alors calculés sur la base des ressources et charges des familles ainsi que le nombre de parts du foyer.

A- Etablissement du revenu net mensuel (ressources – charges) :

Pour le parent responsable et son conjoint, les ressources et charges prises en compte sont les suivantes :

Ressources : Salaire, ASSEDIC, IJ - Pensions - Retraite /AAH, RSA (socle - majorité – activité), pension alimentaire reçue, allocation soutien familial, allocations familiales, complément familial, allocation jeune enfant, allocation parentale d'éducation, autres revenus, allocation logement /APL

Charges : Loyer (hors charges) ou remboursement habitation (limité à 125€ par part), forfait téléphone (limité à 13€), pension alimentaire versée.

B- Etablissement du nombre de parts :

On compte une part par individu présent dans le foyer. Les enfants doivent être à charge effective, allocataire CAF et avoir moins de 20 ans. Par exemple, un couple avec un enfant totalise $1+1+1 = 3$ parts. Dans le cas d'une famille monoparentale, la situation est différente selon que l'enfant est en garde exclusive ou en garde alternée. Dans le cas de la garde exclusive, la Ville majore le nombre de parts de 1, soit $1+1+1 = 3$ parts également. La garde alternée dans ce même exemple totalise 2 parts.

➤ Tableau récapitulatif des tarifs 2014

Tarif Général 2014	Ecole Maternelle	Ecole Elementaire
Hors montpelliérains & hors tarification sociale	3,38 €	3,69 €

Quotient familial 2014	Ecole Maternelle	Ecole Elementaire
Q 1: de 0 € à 167 €	1,76 €	1,76 €
Q 2: de 168 € à 191 €	2,44 €	2,44 €
Q 3: de 192 € à 260 €	2,83 €	2,83 €
Q 4: de 261 € à 290 €	2,89 €	3,13 €
Q 5: de 291 € à 335 €	3,13 €	3,47 €
Q 6: de 336 € à 458 €	3,21 €	3,55 €
Q 7: 459 € et plus	3,38 €	3,69 €

Autres tarifs	Tarifs 2014
Repas d'urgence sociale (personne dont la situation administrative est en cours de régularisation)	1,76 €
PAI * prise en charge panier repas	1,76 €
Repas – Associations	6,34 €
Repas – ALSH	5,07 €
Repas – Stagiaire	3,69 €
Repas – Enseignant (tarif de base)	6,60 €
Repas – Enseignant (tarif subventionné)	Tarif de base -subvention
Remplacement carte MIDI	8,00 €

* Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques ou sous prescriptions médicales.

1-3 : Les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) :

Les Accueils de Loisirs comprennent notamment les garderies du matin et du soir.

➤ Modalités de détermination des tarifs

Les tarifs sont calculés selon les mêmes modalités que pour la restauration scolaire.

➤ Tableau récapitulatif des tarifs 2014

Quotient familial	ELEVES EN MATERNELLE			
	ACCUEIL MATIN COMPLET (7h30-8h50)	ACCUEIL MATIN PARTIEL (8h20-8h50)	ACCUEIL SOIR (16h45-17h45)	ACCUEIL SOIR (17h45-18h45)
Q 1: de 0 € à 167 €	0.51 €	0.17 €	0.17 €	0.34 €
Q 2: de 168 € à 191 €	0.60 €	0.20 €	0.20 €	0.40 €
Q 3: de 192 € à 260 €	0.78 €	0.26 €	0.26 €	0.52 €

Q 4: de 261 € à 290 €	0.87 €	0.29 €	0.29 €	0.58 €
Q 5: de 291 € à 335 €	0.87 €	0.29 €	0.29 €	0.58 €
Q 6: de 336 € à 458 €	0.90 €	0.30 €	0.30 €	0.60 €
Q 7: 459 € et plus	0.93 €	0.31 €	0.31 €	0.62 €
Tarif général (hors montPELLIéRains et hors tarification sociale)	0.93 €	0.31 €	0.31 €	0.62 €
Pénalités de retard	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €

ELEVES EN ELEMENTAIRE				
Quotient familial	ACCUEIL MATIN COMPLET (7h30-8h50)	ACCUEIL MATIN PARTIEL (8h20-8h50)	ACCUEIL SOIR garderie éducative (16h45-17h45)	ACCUEIL SOIR (17h45-18h45)
Q 1: de 0 € à 167 €	0.51 €	0.17 €	0.00€	0.34 €
Q 2: de 168 € à 191 €	0.60 €	0.20 €	0.00€	0.40 €
Q 3: de 192 € à 260 €	0.78 €	0.26 €	0.00€	0.52 €
Q 4: de 261 € à 290 €	0.87 €	0.29 €	0.00€	0.58 €
Q 5: de 291 € à 335 €	0.87 €	0.29 €	0.00€	0.58 €
Q 6: de 336 € à 458 €	0.90 €	0.30 €	0.00€	0.60 €
Q 7: 459 € et plus	0.93 €	0.31 €	0.00€	0.62 €
Tarif général (hors montPELLIéRains et hors tarification sociale)	0.93 €	0.31 €	0.00 €	0.62 €
Pénalités de retard	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €

1-4 : Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Les Accueils de Loisirs de Montpellier sont des structures de proximité qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires en leur proposant de nombreuses activités sur la base de thèmes ludiques, sportifs et culturels. 33 centres sont répartis sur la Commune représentant 1 200 places par jour.

➤ Modalités de détermination des tarifs

Le tarif par journée et par enfant est calculé en fonction d'un taux d'effort appliqué au revenu net mensuel de la famille. Un tarif plancher et plafond s'appliquent à l'issue du calcul. Cette tarification permet de lisser l'effort des familles selon leurs revenus.

Une participation complémentaire peut être demandée dans le cadre de projets spécifiques.

Ce tarif journalier ne comprend pas le repas. Le mode de calcul du prix du repas est le même que celui fixé pour les restaurants scolaires.

Tarif journée (sans repas) = Revenu mensuel* x taux d'effort correspondant

* revenu net fiscal de référence indiqué sur le dernier avis d'imposition reçu des membres du foyer

➤ Tableau récapitulatif des tarifs 2014

Nombre d'enfants	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
1 enfant	0.575%	7.30 €	16.00 €
2 enfants	0.525%	6.80 €	14.50 €
3 enfants et plus	0.475%	6.10 €	13.80 €
Famille avec enfant handicapé	Application du taux d'effort inférieur		

Famille hors Montpellier	Tarif majoré de 3€
Demi-journée	60 % du prix de la journée
Plusieurs enfants inscrits	-50 % à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit : cette réduction s'applique sur le tarif calculé pour le 2 ^{ème} enfant et les suivants. Elle ne s'applique pas pour le 1 ^{er} enfant de la famille. Cette réduction ne s'applique pas pour les familles bénéficiant des bons CAF

1-5 : Les prestations destinées à la jeunesse :

➤ La carte été jeunes

La Ville propose aux jeunes montpelliérains de 12 à 29 ans des prestations à des tarifs préférentiels. La carte été jeunes contient une cinquantaine de coupons donnant accès gratuitement à une trentaine d'activités culturelles et sportives différentes à pratiquer dans la Ville du 15 juin au 15 septembre (valeur totale des activités : 350 €).

En 2013, 1 760 cartes ont été vendues (soit 503 de plus qu'en 2012).

Il est proposé d'octroyer à chaque membre du Conseil Montpelliérain de la Jeunesse une carte gratuite au vu de leur implication dans la vie de la cité.

Toute autre attribution à titre gratuit devra donner lieu à une délibération fixant les critères d'attribution (cf délibération du 06/05/2013).

➤ Les ateliers « découverte »

Les ateliers « découverte » ont lieu pendant les petites vacances de février, avril et octobre. En 2013, 40 jeunes se sont inscrits.

➤ Les Photocopies et impression de CV

Le montant peu élevé du prix de ces prestations permet à la Ville de Montpellier d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi, de logement et d'informations diverses.

➤ Exposition & vide-studio annuel

Accueil et exposition gratuite des créations des jeunes artistes montpelliérains non professionnels. Participation gratuite au « vide-studio » pour les jeunes de moins de 30 ans: journée d'échanges et de ventes d'objets personnels, réservé aux non professionnels.

➤ Tableau récapitulatif des tarifs 2014

Prestation	Tarifs 2014
Carte été jeune	25,00 €
Ateliers « découverte »	20,00 €
Photocopie A4 / Impression CV ou lettre de motivation	0,10 €
Photocopie A3	0,20 €
Mur d'exposition	Gratuit
Vide-studio	Gratuit

1-6 : Les activités sportives :

La carte Montpellier Sports permet d'accéder aux activités encadrées par les éducateurs sportifs de la Ville dans le cadre du programme permanent. Par ailleurs, elle offre un accès à l'ensemble des activités proposées par le programme spécial vacances : plus de 50 disciplines gratuites ou à tarif préférentiel, encadrées par l'équipe d'éducateurs municipaux et les associations sportives montpelliéraines partenaires.

Tarifs 2014

5,00 €

Carte Montpellier Sports

1-7 : Les activités socio-culturelles des Maisons Pour Tous :

Chaque semaine, les Maisons Pour Tous de Montpellier proposent aux montpelliérains de tous âges environ 600 activités dans des domaines variés : activités artistiques, sportives, culturelles, scientifiques, cours de langue, etc.

➤ Les cartes d'abonnement

Outre l'accès à de nombreuses activités, cette carte d'abonnement permet de bénéficier à titre gracieux de certaines animations, d'un accès gratuit Internet 2 heures par semaine dans le cadre du Projet EPI, également de tarifs préférentiels à des manifestations et soirées familiales et de tarifs réduits aux théâtres Gérard Philipe et Jean Vilar.

Cartes d'abonnement : Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014		Tarifs 2014
Adulte Montpelliérain		7,00 €
Enfant Montpelliérain (moins de 16 ans)		3,50 €
Adulte (hors Montpellier)		10,00 €
Enfant (moins de 16 ans – hors Montpellier)		5,00 €

➤ Les cotisations annuelles pour les activités

Activités collectives : Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014		Tarifs 2014
Tarification pour 30 séances de 1h/semaine		135,00 €
Tarification par tranche de 30 minutes supplémentaire par séance hebdomadaire		40,00 €
Tarification étudiant pour 30 séances de 1h/semaine		65,00 €
Tarification étudiant par tranche de 30 minutes supplémentaire par séance hebdomadaire		20,00 €
Réduction comité d'entreprises (entreprises privées, collectivités publiques, COSC ...)		20%
Réduction pour :		
-les étudiants		
-les bénéficiaires des allocations insertion, solidarité spécifique, supplémentaire de retraite, parent isolé, revenu minimum d'insertion,		50%
-les adhérents de la GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)		
-les personnes handicapées ou invalides sur présentation d'une carte d'invalidité de 80% minimum		
Réduction pour les familles nombreuses :		
-pour les enfants de familles de 3 enfants		30%
-pour les enfants de familles de 4 enfants		40%
-pour les enfants de familles de 5 enfants		50%
<i>Pour les inscriptions en cours d'année, il sera appliqué le plein tarif jusqu'à octobre puis une cotisation calculée au prorata temporis à compter de novembre des cours restant à faire jusqu'à la fin de la session.</i>		

Tarifs 2014

Cours particuliers : Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014		Tarifs 2014
Tarification solfège seul – éveil musical – solfège spécial batteur (30 séances d'1 heure)		135,00 €
Tarification cours particulier à 1 élève (30 séances d'1 heure)		500,00 €
Tarification cours à 2 élèves (30 séances d'1 heure)		440,00 €
Tarification cours à 3 élèves (30 séances d'1 heure)		320,00 €
Tarification initiation à internet (cours dispensé par animateurs MPT)		5,00 €

Soirées et animations organisées en MPT : Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014		Tarifs 2014
Tarification abonné animation diverses – catégorie A		1,00 €
Tarification abonné animation diverses – catégorie B		3,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie C		4,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie D		7,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie E		10,00 €
Tarification abonné soirée spectacle repas – catégorie F		15,00 €
Tarification non abonné animation diverses – catégorie A		2,00 €
Tarification non abonné animation diverses – catégorie B		5,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie C		6,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie D		9,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie E		12,00 €
Tarification non abonné soirée spectacle repas – catégorie F		17,00 €

*Les tarifs sont fixés en fonction d'un classement (catégories A à F) déterminé par le prix et le lieu de la prestation.
Pour les inscriptions en cours d'année, une dégressivité sera appliquée aux adhérents sur la base de 10 mois d'activités.

Stages : Tarifs pour l'année scolaire 2013/2014		Tarifs 2014
Tarification abonné stages – catégorie H		10,00 €
Tarification abonné stages – catégorie I		20,00 €
Tarification abonné stages – catégorie J		31,00 €
Tarification abonné stages – catégorie K		41,00 €

*Les tarifs sont fixés en fonction d'un classement (catégories H à K) déterminé par le coût du stage.

1-8 : La Serre Amazonienne :

La Serre Amazonienne de la Ville de Montpellier est une réalisation unique en France. Recréant toutes les caractéristiques et spécificités de la forêt amazonienne, elle permet aux visiteurs de découvrir plus de 500 animaux et 3 500 végétaux. Elle a pour but de sensibiliser le public aux beautés et aux particularités de l'écosystème amazonien et à la nécessité de sa préservation.

Le Pass Agglo permet d'obtenir une réduction sur les tarifs individuels.

Tarifs 2014		Sans Pass Agglo	Avec Pass Agglo
Entrée Adulte		6,50 €	5,50 €
Carnets de 10 entrées		40,00 €	40,00 €
Tarif réduit (enfants de 6 à 18 ans, étudiants, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, senior + de 60 ans)		3,00 €	2,50 €
Entrée gratuite pour :		Gratuit	Gratuit
-les enfants de moins de 6 ans			
-les bénéficiaires de minima sociaux			
-les groupes scolaires (maternels & primaires) et ALSH de Montpellier			
Tarif groupes :			
-comités d'entreprises et associations (>10 personnes)		3,00 €	3,00 €
-groupes scolaires (collèges & lycées) et étudiants		3,00 €	3,00 €
-groupes scolaires (maternels & primaires) et ALSH hors Montpellier		2,00 €	2,00 €
Visite nocturne et guidée		10,00 €	10,00 €
Location d'audio-guide		1,00 €	1,00 €
Plan du zoo		0,50 €	0,50 €

1-9 : Le parcours muséographique :

Que l'on soit habitant ou non de la Ville de Montpellier, il est toujours enrichissant de découvrir les richesses d'une culture, d'un patrimoine. Le parcours muséographique « Histoire et Patrimoine » permet l'accès :

- au musée du Vieux Montpellier
- à la pharmacie et chapelle de la Miséricorde

Entrée parcours muséographique		Tarifs 2014
Tarif individuel		3,00 €
Tarif réduit pour :		
-les groupes (à partir de 10 personnes)		2,00 €
-les familles nombreuses sur présentation de la carte		2,00 €
-les détenteurs d'un billet de la visite du centre historique avec l'office du tourisme ou sur présentation du billet d'entrée de l'un des musées partenaires de l'Agglomération de Montpellier		1,50 €
Entrée gratuite pour :		
-les moins de 26 ans et les plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux, les groupes scolaires, les ALSH et leurs accompagnants, les détenteurs de la City Card délivrée par l'Office du Tourisme, les titulaires d'une carte d'invalidité et leurs accompagnants		
-à l'occasion de la Nuit Européenne des Musées		Gratuit
-lors des Journées du Patrimoine		
-le 1er dimanche de chaque mois		

1-10 : Le théâtre Jean Vilar :

Le Théâtre Jean Vilar, situé au 155 rue de Bologne à Montpellier, permet à chaque montpelliérain de bénéficier tout au long de l'année d'une programmation audacieuse et de qualité.

Théâtre Jean Vilar		Tarifs 2014	
		Theâtre	Concert
Tarif individuel		15,00 €	15,00 €
Tarif réduit pour les étudiants, comités d'entreprises (selon convention), plus de 60 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, groupes (à partir de 10 personnes)		11,00 €	11,00 €
Tarif réduit pour les moins de 16 ans, groupes scolaires (lycées) et intermittents du spectacle		5,00 €	5,00 €
Tarif réduit pour les groupes scolaires (écoles & collèges)		3,50 €	3,50 €
Cartes d'abonnement pour 4 spectacles :			
Vilar Pass : carte nominative réservée aux moins de 16 ans		15,00 €	15,00 €
Carte nominative plein tarif (11,50€ / spectacle supplémentaire)		46,00 €	46,00 €
Carte nominative tarif réduit (9€ / spectacle supplémentaire)		36,00 €	36,00 €
Pass culture (convention avec le CROUS)		9,50 €	9,50 €
Stage théâtre (nouveau tarif) – tarif par stage et par participant		50,00 €	

1-11 : Le cinéma Nestor Burma :

Entrée cinéma Nestor Burma		Tarifs 2014
Tarif individuel		6,00 €
Tarif réduit pour tous avant 17h00, les moins de 26 ans, les plus de 60 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les étudiants, les familles nombreuses		5,00 €
Tarif individuel Pass Culture (convention CROUS)		4,50 €

Tarif individuel Ecran des enfants	3,00 €
Carte 10 places (non nominative et valable 1 an)	45,00 €
Tarif comité d'entreprises ou de groupe (minimum 10 personnes) – prix par personne	4,50 €
Tarif scolaire (dans le cadre du dispositif école et cinéma, collégiens au cinéma, lycéens et apprentis cinéma)	2,50 €
Tarif de groupe Ecran des enfants (écoles et centres de loisirs) / gratuité pour les accompagnants (à raison de 1 pour 10 enfants)	2,70 €
Tarif spécial (événement conventionné ou séance à la carte – enseignant, centre de loisirs... IME) (nouveau tarif)	3,50 €
Fête du cinéma	3,00 €
Supplément 3D	1,00 €
Remplacement de lunettes endommagées	45,00 €
Vente d'affiche 40x60cm	2,00 €
Vente d'affiche 120x160cm	5,00 €

2 – Les redevances d’occupation du domaine public

Avec plus de mille lieux et évènements dédiés à la culture, 246 salles et terrains de sport, 146 parcs et squares, Montpellier offre à ses habitants, à travers la richesse de son patrimoine, une Ville dans laquelle il fait bon vivre.

La redevance d’occupation du domaine public correspond quant à elle à la somme demandée en contrepartie de l’obtention d’un droit d’occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité (article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques). L’article L. 2125-3 de ce même code précise que cette redevance tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l’autorisation d’occupation du domaine public, incluant la valeur locative de ce domaine. Peuvent être considérés comme de telles redevances tous les tarifs relatifs aux occupations des dépendances domaniales de la commune : salles, installations sportives, voirie, halles et marchés, etc. La redevance est également un outil permettant d’organiser harmonieusement l’occupation de notre patrimoine municipal.

2-1 : Les salles municipales et le matériel:

Pour toute dégradation et/ou perte de matériel, le coût de remise en état et/ou de remplacement de matériel sera intégralement refacturé à l’organisateur. La caution ne sera restituée qu’après paiement du titre de refacturation émis par la Ville.

- [Les salles municipales](#)

			TARIFS 2014		
Salles	Unité	PLEIN TARIF	DEMI TARIF*	FORFAIT DE BASE**	
Salle d'exposition (RDC Hôtel de Ville - par quinzaine)	U	3 150,00 €	1 575,00 €	30,00 €	
Salle des Rencontres avec l'office (Hôtel de Ville - niveau OH)	/jour	3 200,00 €	1 600,00 €	50,00 €	
Salle des Rencontres (Hôtel de Ville - niveau OH)	/jour	2 700,00 €	1 350,00 €	50,00 €	
Mairie annexe de Grammont	/jour	2 000,00 €	1 000,00 €	50,00 €	
Salle du Conseil Municipal (niv 2) hors prestation de régie technique obligatoire IEC	/jour	2 150,00 €	1 075,00 €	50,00 €	
Salle Pierre Mendes France (Hôtel de Ville - niv 2)	/jour	300,00 €	150,00 €	30,00 €	
Salle Jules Pagezy (ancien hôtel de ville)	/jour	1 600,00 €	800,00 €	50,00 €	
Centre Rabelais (bd Sarrail - salle de projection)	/jour	1 300,00 €	650,00 €	50,00 €	
Centre Rabelais (vacation projection)	/jour	255,00 €	127,50 €	25,50 €	
Salle Pétrarque (Place Pétrarque)	/jour	600,00 €	300,00 €	30,00 €	
Salle Jacques 1er d'Aragon (Richter - espace place de la révolution)	/jour	440,00 €	220,00 €	30,00 €	
Salle Belvédère (toit du Corum)	/jour	310,00 €	155,00 €	30,00 €	
Salle Guillaume de Nogaret (espace Pitot)	/jour	310,00 €	155,00 €	30,00 €	
Maison des Relations Internationales (salle de réception)	/jour	900,00 €	450,00 €	50,00 €	
Espace Martin Luther King (grande salle)	/jour	310,00 €	155,00 €	30,00 €	
Espace Martin Luther King (petite salle)	/jour	100,00 €	50,00 €	15,00 €	
Gratuité pour les manifestations à caractère caritatif ou humanitaire, d'intérêt local ou national avéré et n'entraînant pas de recette pour le compte de l'organisateur.					
Cautionnement & Nettoyage					
Caution pour tout espace loué	u	1 530,00 €	1 530,00 €	1 530,00 €	
Caution nettoyage (Zénith)	u	710,00 €	710,00 €	710,00 €	

***Demi-tarif pour les manifestations à caractère social, humanitaire, culturel ou sportif, d'intérêt local ou national avéré et entraînant des recettes pour le compte de l'organisateur.**

****Forfait de base pour les manifestations à caractère social, culturel ou sportif, d'intérêt local ou national avéré et n'entraînant pas de recette pour le compte de l'organisateur.**

- Le matériel**

Matiériels	Unité	PLEIN TARIF	DEMI TARIF*
Chaise	u/jour	0,31 €	0,16 €
Table (1.50m ou 2m)	u/jour	4,18 €	2,09 €
Grille-caddie	u/jour	5,80 €	2,90 €
Podium	m ² /jour	7,80 €	3,90 €
Barrière	u/jour	7,80 €	3,90 €
Place de tribune	u/jour	0,80 €	0,40 €
Coffret électrique	u/jour	168,00 €	84,00 €
Pose et dépose de drapeaux, banderoles, tentures de rue	u/jour	15,60 €	7,80 €
Tente	m ² / jour	7,80 €	3,90 €
Gratuité pour les manifestations à caractère caritatif, humanitaire, social, culturel ou sportif, d'intérêt local ou national avéré et n'entraînant pas de recette pour le compte de l'organisateur (y compris pour la livraison du matériel).			
Cautionnement et livraison			
Cautionnement petit matériel	/ U	360,00 €	360,00 €
Cautionnement barrières tribunes, podium, matériel électrique, pavage	/ U	1 330,00 €	1 330,00 €
Livraison de matériel (sur la commune)	/ U	100,00 €	50,00 €
Livraison de matériel (sur autre commune de l'agglomération) - (nouveau tarif)		200,00 €	100,00 €

***Demi-tarif pour les manifestations à caractère social, humanitaire, culturel ou sportif, d'intérêt local ou national avéré et entraînant des recettes pour le compte de l'organisateur.**

- Les salles des Maisons Pour Tous**

La Ville de Montpellier met également des salles à disposition des associations, conseils de quartiers, comités de quartiers, syndics de copropriétés ou organismes et établissements pour des activités régulières ou ponctuelles. Ces mises à dispositions se font dans le cadre d'ateliers, de stages, de manifestations ou de réunions. **Ces salles n'ont pas vocation à être louées à des particuliers.**

Salles pour activités hebdomadaires – Maisons Pour Tous	Tarifs 2014
Tarification pour 1 h et 10 personnes	110,00 €
Tarification pour 1 h et 20 personnes	165,00 €
Tarification pour 1 h et 30 personnes	220,00 €
Tarification pour 1 h et + de 30 personnes	270,00 €
Tarification pour 1 h 30 et 10 personnes	140,00 €
Tarification pour 1 h 30 et 20 personnes	190,00 €
Tarification pour 1 h 30 et 30 personnes	245,00 €
Tarification pour 1 h 30 et + de 30 personnes	300,00 €
Tarification pour 2 h et 10 personnes	165,00 €
Tarification pour 2 h et 20 personnes	220,00 €
Tarification pour 2 h et 30 personnes	270,00 €
Tarification pour 2 h et + de 30 personnes	320,00 €
Tarification pour ½ journée et 10 personnes	245,00 €
Tarification pour ½ journée et 20 personnes	300,00 €
Tarification pour ½ journée et 30 personnes	350,00 €
Tarification pour ½ journée et + de 30 personnes	430,00 €
Tarification pour 1 journée et + de 30 personnes	455,00 €
Tarification par heure supplémentaire pour plus de 11h et + de 30 personnes	40,00 €

Salles pour activités ponctuelles – Maisons Pour Tous	Tarifs 2014
1/2 journée salle de - 60 personnes	55,00 €
1/2 journée salle de + 60 personnes	110,00 €
Journée salle de - 20 personnes	55,00 €
Journée salle de 20 à 60 personnes	110,00 €
Journée salle de + 60 personnes	220,00 €
Week-end réunions et assemblées	110,00 €
Week-end stages activités associations - 20 personnes	110,00 €
Week-end stages activités associations + 20 personnes	220,00 €
Caution location	150,00 €

Théâtre Gérard Philippe	Tarifs 2014
Tarification pour matinée	35,00 €
Tarification pour après-midi	60,00 €
Tarification pour journée répétition	85,00 €
Tarification pour 1/2 journée avec une répétition et/ou montage et une représentation	115,00 €
Tarification pour représentation à partir du deuxième soir	90,00 €
Tarification pour 1 journée complète et une représentation	150,00 €
Tarification pour une représentation à partir du 6ème soir	remise de 25%
Caution location	450,00 €

Salle polyvalente Albert Camus (associations logées à la maison des rapatriés)		Tarifs 2014
1/2 journée salle de - 60 personnes		30,00 €
1/2 journée salle de + 60 personnes		50,00 €
Journée salle de - 60 personnes		50,00 €
Journée salle de + 60 personnes		105,00 €
Week-end réunions et assemblées		50,00 €
Week-end stages d'activités des associations		50,00 €
Caution		150,00 €

Studio d'enregistrement		Tarifs 2014
Journée location		110,00 €
Heure location		15,00 €

- **Lieux culturels :**

Théâtre Jean Vilar		Tarifs 2014
Journée par représentation		1 000,00 €
Caution		760,00 €

Redevance d'occupation du Carré Sainte Anne		Tarifs 2014
Mise à disposition du lieu (journée)		510,00 €

- **La mise à disposition de salles à l'Espace Montpellier Jeunesse (EMJ – rue Maguelone)**

La ville de Montpellier met des salles de l'EMJ à disposition des associations partenaires du service jeunesse et des montpelliérains âgés de 16 à 29 ans porteurs de projet. Ces salles n'ont pas vocation à être louées à des particuliers.

Espace Montpellier Jeunesse		Tarifs 2014
Pour les associations partenaires du service jeunesse (valorisation de l'aide en nature de 110€)		Gratuit
Pour les jeunes montpelliérains de 16 à 29 ans		Gratuit

2 – 2 : La mise à disposition des locaux scolaires (cf délibération du 7 novembre 2011)

Locaux scolaires		Tarifs 2014
Tarif par heure et par salle		5,00 €
Mise à disposition gratuite pour les associations relevant du domaine sportif ou culturel dont les activités sont reconnues d'intérêt général par la Ville		Gratuit

2 – 3 : La location des installations sportives

Les installations sportives font partie du domaine public de la Commune, leur utilisation donne lieu à paiement d'une redevance.

Tarifs appliqués aux écoles, collèges, lycées, universités		Unité	Tarifs 2014
Location gymnase		heure	13,30 €
Location de plateau éducation physique et sportive		heure	6,10 €
Location de terrain		heure	10,20 €
Location de mur d'escalade		heure	9,30 €
Location de skate parc		heure	9,20 €

	Unité	Tarifs 2014
Location de court de tennis	heure	6,10 €
Autres usagers		
Location gymnase	heure	48,90 €
Location de plateau éducation physique et sportive	heure	7,50 €
Location d'installation athlétisme	heure	48,90 €
Location de mur d'escalade	heure	43,30 €
Location de terrain	heure	38,00 €
Location de court de tennis	heure	43,30 €
Location de skate parc	heure	43,30 €
Salle pour activité ponctuelle (réunion, formation..) 1 journée (salle de + de 60 personnes)	1 journée	112,00 €
Salle pour activité ponctuelle (réunion, formation..) 1/2 journée (salle de – de 60 personnes)	½ journée	56,00 €

2 – 4 : La location des jardins familiaux

La Ville dispose de 158 parcelles de jardins familiaux répartis sur 3 sites : Malbosc, les Grands grès et Rieucoulon.

Location des jardins familiaux – Tarifs applicables du 1 janvier au 31 juillet 2014	Unité	Tarifs
Location de jardin familial	m ² /an	0,99 €
Parcelle standard de 120m ² environ	€/an	118,80 €
Caution jardin familial (à la signature du bail)	€/an	118,80 €

Location des jardins familiaux – Tarifs applicables à compter du 1 août 2014	Unité	Tarifs
Location de jardin familial	m ² /an	1,00 €
Parcelle standard de 120m ² environ	€/an	120,00 €
Caution jardin familial (à la signature du bail)	€/an	120,00 €

2 – 5 : L’occupation du domaine public routier

De nombreux chantiers altèrent l’homogénéité des chaussées et trottoirs. D’une part, ces chantiers compromettent la durée de vie du patrimoine de voirie communale et grèvent les budgets d’entretien de la Ville. D’autre part, ces chantiers perturbent régulièrement l’exploitation des routes et dégradent les conditions de circulation pour les usagers.

La Ville a donc décidé depuis 2005 d’appliquer une redevance d’usage du domaine public routier communal (R.U.D.P.R.) afin de limiter l’usage de la voirie pour les chantiers des tiers à la fois dans l’espace et dans le temps.

La Communauté d’Agglomération de Montpellier et les Transports de l’Agglomération Montpelliéraine sont exonérés de cette redevance. En effet, l’agglomération œuvre dans l’intérêt du domaine public communal (réalisation du tramway, requalifications de voirie, jalonnement directionnel, assainissement...) et sur la base de compétences initialement communales et devenues communautaires dans le cadre de l’intercommunalité.

Redevance d’usage du domaine public routier	Unité	Tarifs 2014
Occupation de la chaussée (par unité de voie de circulation) et/ou des trottoirs et dépendances.	m ² /j	0,56 €

2 – 6 : Taxes et redevances d’occupation du domaine public (Cf. plan de zonage joint en annexe)

I – TAXES	Unité	Tarifs 2014
Taxe locale sur la publicité extérieure		
Enseigne < à 7m ²		0,00 €
Enseigne > à 7 m ² et ≤ à 20 m ²	m ² /an	30,00 €
Enseigne > à 20 m ² et ≤ à 50 m ²	m ² /an	60,00 €

Enseigne > à 50 m ²	m ² /an	120,00 €
Taxe locale sur la publicité extérieure / Dispositifs publicitaires et pré-enseignes		
Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique	m ² /an	30,00 €
Dispositifs dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	m ² /an	60,00 €
II – MARCHES - MARCHES AUX PUCES - BROCANTES	Unité	Tarifs 2014
Exonérations : cas spécifiquement prévus		
Exonération des commerçants de redevance lors des 12 premiers mois suivants la création d'un nouveau marché ainsi que les commerçants en tantième par jour de marché annulé sur décision de la Ville		
Espace Mosson / Professionnels et Non Professionnels		
Non professionnels redevance emplacement 22,5 m ² avec véhicule / séance de marché	u/jour	20,00 €
Non professionnels redevance emplacement 10 m ² / sans véhicule / séance de marché	u/jour	10,00 €
Professionnels redevance emplacement abonné 22,5m ² / avec véhicule	Trimestre	280,00 €
Professionnels redevance emplacement abonné / double carreau (45m ²)/ avec véhicules	Trimestre	387,00 €
Commerce non sédentaires (CNS) alimentaires redevance emplacement 90m ² / 1 camion	Trimestre	755,00 €
Marché aux Plants		
Redevance emplacement abonné du mois d'avril au mois de septembre	m ² /trimestre	14,00 €
Redevance emplacement abonné du mois d'octobre au mois de mars	m ² /trimestre	10,00 €
Redevance emplacement journalier / 1 carreau (22.5m ²) du mois d'avril au mois de septembre	carreau/jour	35,00 €
Redevance emplacement journalier / 1 carreau (22.5m ²) du mois d'octobre au mois de mars	carreau/jour	25,00 €
Promenade du Peyrou		
Dimanches du Peyrou Brocanteurs (arbre à arbre)	u/séance de marché	25,00 €
Dimanches du Peyrou / CNS 100m ²	u/séance de marché	50,00 €
Grand déballage du Peyrou Brocanteurs (arbre à arbre)	u/jour	50,00 €
Grand déballage du Peyrou / CNS 100m ²	u/jour	100,00 €
Abonnés Dimanches du Peyrou + 1 grand déballage (nouveau tarif)	Trimestre	260,00
Supplément grand déballage pour les abonnés (nouveau tarif)	U	20,00
Octave des Morts (période de 8 jours autour de la Toussaint)		
Redevance emplacement pour la durée du marché (8 jours)	m ²	32,50 €
Les autres marchés de la Ville (exonération en tantième par dimanche annulé en raison de manifestations sportives ou culturelles)		
Redevance emplacement abonné pour une demi-journée par semaine (matin jusqu'à 13h30 ou après-midi jusqu'à 17h30)	m ² /trimestre	4,95 €
Redevance abonné emplacement pour 1 journée par semaine	m ² /trimestre	7,40 €
Emplacement journalier à la demi-journée du lundi au samedi	m ² / ½ jour	1,35 €
Emplacement journalier à la journée du lundi au samedi	m ² /jour	2,00 €
Emplacement journalier à la demi-journée le dimanche ou jour férié	m ² / ½ jour	1,85 €
Emplacement journalier à la journée le dimanche ou jours fériés	m ² /jour	2,75 €
III – HALLES	Unité	Tarifs 2014
Halle des Quatre Saisons		
Participation aux frais de fonctionnement	m ² /trimestre	7,60 €

Redevance emplacement abonné	m ² /trimestre	39,80 €
Halles Laissac		
Participation aux frais de fonctionnement	m ² /trimestre	7,25 €
Redevance emplacement abonné	m ² /trimestre	35,70 €
Halles Jacques Cœur		
Participation aux frais de fonctionnement	m ² /trimestre	15,20 €
Redevance emplacement abonné	m ² /trimestre	73,45 €
Halles Castellane		
Participation aux frais de fonctionnement	m ² /trimestre	20,20 €
Redevance emplacement abonné	m ² /trimestre	55,10 €
Redevance occupation d'une cave non aménagée	Trimestre	81,60 €
Redevance occupation d'une cave aménagée	Trimestre	165,25 €
Droits d'entrée halles couvertes		
Surface étal inférieure à 10m ²	U	3 000,00 €
Surface étal de 10 à 14m ²	U	3 500,00 €
Surface étal de 15 à 19m ²	U	3 800,00 €
Surface étal de 20 à 24m ²	U	4 200,00 €
Surface étal de 25m ² et +	U	4 800,00 €
IV – AUTRES REDEVANCES		Unité
		Tarifs 2014
Droits de stationnement Taxis		
Droits de stationnement pour 1 véhicule taxi	Trimestre	115,00 €
Modulauto - service d'autopartage de véhicules		
Emplacement de stationnement	an/véhicule	155,00 €
Occupation commerciale du domaine public		
Diverses occupations commerciales - Espaces libres divers	m ² /jour	2,00 €
Diverses occupations commerciales – Espace Grammont (nouveau tarif)	m ² /jour	1,50 €
Espace libre Place de la Comédie	m ² /jour	6,50 €
Espace libre Place Georges Frêche	m ² /jour	1,50 €
Espace libre Esplanade Charles de Gaulle	m ² /jour	5,50 €
Attraction/Manège/Patinoires/Cirques sur le domaine public – maximum 6 mois consécutif	m ² /jour	0,15 €
Restauration (sur place / à emporter)		
Tente alimentaire Comédie/Esplanade au m ² /semaine	m ² /semaine	200,00 €
Tente alimentaire Autres sites au m ² /semaine	m ² /semaine	125,00 €
Estivales - Esplanade de la Comédie		
Pour les commerçants en artisanat & produits régionaux, producteurs et produits alimentaires conditionnés	m ² /jour	7,00 €
Bouquiniste 18m ²	u/jour	25,00 €
Viticulteurs - Forfait incluant la mise à disposition de comptoirs et espace bar	m ² /jour	16,60 €
Vente de produits alimentaires, restauration, vin, tapas	m ² /jour	16,60 €
Autres manifestations publiques		
Grand Bazar / Bouquinistes / Emplacement 18 m ² (nouveau tarif)	u/jour	25,00 €
Grand Bazar / Antiquaires / Emplacement 18 m ² (nouveau tarif)	u/jour	30,00 €

Grand Bazar / Autres marchés thématiques / Emplacement 12 m ² (nouveau tarif)	u/jour	50,00 €
Marché thématique événementiel 12 m ² environ	u/jour	50,00 €
Marché de Noël et autres manifestations / chalet 6m ²	Semaine	950,00 €
Marché de Noël et autres manifestations / tentes 3x3 (9m ²)	Semaine	500,00 €

V – DROITS DE TERRASSE

Unité

Tarifs 2014

Exonérations : cas spécifiquement prevus

Il est proposé d'exonérer les commerçants de redevance lors des 12 premiers mois suivants la création de terrasse dans les voies des Z.A.C. qui viennent d'être ouvertes à la circulation et d'exonérer les commerçants de redevance pendant la durée de travaux publics ne permettant pas l'installation de leur terrasse

Terrasse classe A (terrasse simple dépourvue d'équipements autres que le strict nécessaire à la consommation de la clientèle)

Zone 1	m ² /an	97,00 €
Zone 2	m ² /an	60,00 €
Zone 3	m ² /an	43,00 €
Zone 4	m ² /an	37,00 €

Terrasse classe B (terrasse délimitée par des dispositifs mobiles non ancrés au sol ou pourvue d'accessoires de confort de l'emplacement tels que paravents, jardinières, écrans, patelage...)

Zone 1	m ² /an	153,00 €
Zone 2	m ² /an	122,00 €
Zone 3	m ² /an	107,00 €
Zone 4	m ² /an	77,00 €

Terrasse classe C (terrasse délimitée perpendiculairement aux façades par des paravents fixes installés de manière saisonnière et équipée des éléments de confort proches d'une installation en dur)

Zone 1	m ² /an	510,00 €
Zone 2	m ² /an	408,00 €
Zone 3	m ² /an	306,00 €
Zone 4	m ² /an	204,00 €

Stands de vente & kiosques

Commerce non sédentaires (CNS) alimentaires pendant matchs de football ou de rugby (hors matchs de saison)	m ² /jour	20,60 €
Abonnement annuel Commerce non sédentaires (CNS) foot (19 matchs) (nouveau tarif pour un emplacement de 20 m ² environ)	An	3 914,00 €
Commerce non sédentaires (CNS) - ventes de boissons, sandwiches, frites, glaces pendant manifestations sportives ou culturelle, fête du 14 juillet	m ² /jour	31,55 €
T-shirts, gadgets, vêtements et autres produits non alimentaires	m ² /jour	33,60 €
Stand pendant concerts	m ² /jour	103,85 €
Kiosque de vente immobilière	m ² /mois	103,85 €
Commerce non sédentaires (CDS) Pizza – tout site	Mois	310,00 €

Chapiteaux/tentes pour spectacles, expositions, cérémonies

Chapiteaux/tentes avec entrée payante ou abritant un service payant de restauration	m ² /jour	10,20 €
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	---------

Etalages et autres dispositifs sur le domaine public

Etalages et autres dispositifs sur le domaine public	ml/an	128,00 €
Vitrine mobile	m ² /an	94,00 €
Présentoir (type : petite table), porte cartes, portes menu hors terrasse	u/an	53,00 €
Conservateur à glace, crêpière, rôtissoire	u/an	410,00 €
Banc de fruits de mer	u/an	512,00 €

Surplomb du domaine public

Taxation des climatiseurs en surplomb du domaine public	u	150,00 €
---------------------------------------------------------	---	----------

VI – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Unité

Tarifs 2014

Ces tarifs sont multipliés par 3 en cas d'occupation du domaine public sans autorisation et lorsque les prescriptions édictées lors de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas respectées.

Exonérations : cas spécifiquement prévus pour les Occupation du Domaine Public (dépot de matériaux + bennes de récupération + échafaudages et matériels de chantier)

Les occupations du domaine public à des fins d'utilité publique ou à la demande d'autres collectivités (Communauté d'agglomération, Conseil général, Conseil régional...) ne sont pas soumises à redevance.

Frais de dossier

Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (hors associations)	U	12,25 €
Frais de dossier pour toute permission de stationnement sur la voie publique (associations)	U	0,00 €
Frais de gestion de dossier traité en urgence à la demande (hors délai de 15 jours avant manifestation)	U	55,00 €
Stationnement des véhicules d'établissements commerciaux pratiquant la livraison à domicile et concessionnaires auto moto (nouveau tarif)	m ² /an	37,00 €

Occupation temporaire du domaine public / Dépot de matériaux

Dépôts de matériaux : sable, palette etc...	m ² /semaine	15,60 €
Plots bétons, supports de poteaux etc...	à l'unité / semaine	15,60 €

Occupation temporaire du domaine public / Bennes de récupération de matériaux

l'unité de 6m ² forfaitaire de sol occupé : la 1ère semaine	U	28,15 €
l'unité de 6m ² forfaitaire de sol occupé : les semaines suivantes	U	57,15 €

Occupation temporaire du domaine public / Echafaudages et matériels de chantier

Clôtures de chantier, baraqués de chantier, échafaudages au sol (roulants et volants), élévateurs, grues, treuils, compresseurs, bétonnières, étals pour exécution de travaux de réfection: m ² de sol occupé ou projeté au sol. Poulies, écopérches, cordes à nœud, gouttières d'évacuation: l'unité de 2m ² forfaitaires.		
Echafaudages et matériels de chantiers les 6 premières semaines	m ² /semaine	4,60 €
Echafaudages et matériels de chantiers à partir de la 7ème semaine	m ² /semaine	15,60 €
Echafaudages et matériels de chantiers Forfait pour 3 mois renouvelable au-delà de 6 semaines	m ² /3 mois	66,30 €
Echafaudages et matériels de chantiers ravalement de façades: occupation du sol rallongés par ABF au-delà de 6 semaines	m ² /semaine	4,60 €

Concessions d'occupation du domaine public (nouveaux tarifs)

Concession de tous ordres		7% du CA
---------------------------	--	----------

Pénalités et Frais de gestion et de contrôle

Frais de gestion et de contrôle des infractions constatées en matière d'occupation du domaine public	infraction	165,00 €
Constitution des dossiers, étude d'implantation d'occupation du domaine public	dossier monté	12,25 €
Frais de dossier pour basculement d'une facture non réglée au régisseur en titre de recette		10% du montant de la facture initiale

Pour les terrasses « hivernales » un paiement au trimestre ou au mois sera possible (application des tantièmes). A noter qu'il ne sera pas appliqué de redevance d'occupation du domaine public pour les « vide grenier ».

2 – 7 : Les droits de voirie relatifs au stationnement

Droits de voirie et d'occupation du domaine public	Tarifs 2014
Caution en cas de perte ou non restitution de la Carte Pass	12,00 €
Tarif pour le remplacement de la commande d'ouverture des bornes (bip)	153,00 €

- Stationnement en surface

Stationnement payant zone courte durée "Jaune" limitée à 2 heures		Tarifs 2014
Tarif normal 1/2h		1,00 €
Tarif normal 45min		1,50 €
Tarif normal 1h		2,00 €
Tarif normal 1h15		2,50 €
Tarif normal 1h30		3,00 €
Tarif normal 1h45		3,50 €
Tarif normal 2h		4,00 €
Tarif résident 4h		0,60 €
Tarif résident 5h		0,70 €
Tarif résident 1 jour		1,00 €
Tarif résident 6 jours		4,00 €
Tarif résident 15 jours		7,50 €
Tarif résident disposant d'un abonnement de transport collectif TAM – Tarif mensuel (nouveau tarif)		7,50 €
Carte mensuelle de stationnement		15,00 €
Stationnement payant zone moyenne durée "Orange" limitée à 5 heures		Tarifs 2014
Tarif normal 1h		1,30 €
Tarif normal 2h		2,60 €
Tarif normal 3h		3,10 €
Tarif normal 4h		3,60 €
Tarif normal 5h		4,00 €
Tarif résident 4h		0,60 €
Tarif résident 5h		0,70 €
Tarif résident 1 jour		1,00 €
Tarif résident 6 jours		4,00 €
Tarif résident 15 jours		7,50 €
Tarif résident disposant d'un abonnement de transport collectif TAM – Tarif mensuel (nouveau tarif)		7,50 €
Carte mensuelle de stationnement (carte à gratter)		15,00 €
Stationnement payant zone longue durée "Verte" limitée à 9 heures		Tarifs 2014
Tarif normal 1h		0,80 €
Tarif normal 2h		1,20 €
Tarif normal 3h		1,40 €
Tarif normal 4h		1,50 €
Tarif normal 5h		1,60 €
Tarif normal 6ème heure		1,70 €
Tarif normal 7ème heure		1,80 €
Tarif normal 8ème heure		1,90 €
Tarif normal 9ème heure		2,00 €

Parking stade "La Mosson"	Unité	Tarifs 2014
Entrée Parking stade "La Mosson"	1	2,00 €

- Parcmètre Individuel Embarqué (PIE)

Bénéficiaires	Prestation	Tarifs 2014
Les personnes à mobilité réduite (détenteur de la carte d'invalidité)	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué	20,00 €
Les professionnels de santé effectuant des visites à domicile (infirmières libérales, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes)	Abonnement annuel	25,00 €
	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué	20,00 €
	40 minutes de stationnement gratuit	Gratuit
Les artisans exerçant dans les domaines suivants (carrelage, charpente, couverture, dépannage électroménager, ébéniste, électricité, entreprise générale du bâtiment, étanchéité, façadier, forage, isolation, maçonnerie, marbrerie, menuiseries, miroiterie, paysagiste, peintre, pisciniste, plâtrier, plaquiste, plombier, revêtement de sols, serrurier, staffeur, storiste, tailleur de pierre, travaux de finition, travaux publics, vitrier, coiffeur, traiteur, esthéticienne, fleuriste)	Abonnement annuel	25,00 €
	Acquisition d'un parcmètre individuel embarqué (paiement à la minute)	20,00 €

- Parking de l'Hôtel de Ville

Tarifs des tranches	Tarifs 2014 HT	Tarifs 2014 (TVA 20%)
00h30	0,83 €	1,00 €
01h00	1,58 €	1,90 €
01h30	2,33 €	2,80 €
02h00	2,92 €	3,50 €
02h30	3,58 €	4,30 €
03h00	4,25 €	5,10 €
03h30	4,92 €	5,90 €
04h00	5,58 €	6,70 €
05h00	6,08 €	7,30 €
06h00	6,58 €	7,90 €
07h00	7,08 €	8,50 €
08h00	7,50 €	9,00 €
09h00	7,92 €	9,50 €
10h00	8,33 €	10,00 €
11h00	8,75 €	10,50 €
12h00	9,33 €	11,20 €
12h00 à 24h00	10,83 €	13,00 €
24h à 48h	5,00 €	6,00 €

Tranche de 24h supplémentaire	5,00 €	6,00 €
L'heure de nuit de 19h00 à 7h00	0,50 €	0,60 €
Abonnements mensuels	Tarifs 2014 HT	Tarifs 2014 (TVA 20%)
Permanent résident	50,00 €	60,00 €
Nuit résident + dimanche + Jour Férié (18h/8h30)	33,33 €	40,00 €
Jour travail (6h/20h)	66,67 €	80,00 €
Permanent travail (24h/24h)	83,33 €	100,00 €
Petit rouleur (10 entrées et sorties / mois)	33,33 €	40,00 €
Tarifs et abonnements 2 roues motorisées		Tarifs 2014
1/2 tarif par rapport aux voitures		
Gratuités liées à certaines catégories d'usagers ou évènements particuliers		Tarifs 2014
Mariage : accès pour les mariés et leurs invités (durée ½ journée maximum)		GRATUIT
Les services de la police nationale, de la préfecture, du SDIS, de la DDTM pour réunion dans l'hôtel de Ville sur présentation d'un justificatif du service accueillant		GRATUIT
Les présidents et secrétaires de bureau de vote : 1 véhicule par personne le jour de l'élection		GRATUIT
Les agents municipaux travaillant sur des sites extérieurs sur justificatif établi par le service des moyens généraux de la Ville		GRATUIT
1 véhicule TAM ou entreprise prestataire pour les interventions sur le local technique situé dans le parking.		GRATUIT
Tarifs spéciaux liés à certains événements particuliers	Tarifs 2014 HT	Tarifs 2014 TTC (TVA 20%)
Festival International des Sports Extrêmes (FISE) - Tarif plafonné à 4€/jour/véhicule le week-end du festival	3,33€/j/v le WE	4€/jour/véhicule le week-end
Abonnement	Tarifs 2014 HT	Tarifs 2014 TTC (TVA 20%)
Forfait flotte véhicules de service Ville de Montpellier	29 900 €/ an / flotte Ville	35 880 €/ an / flotte Ville

- Parking Bassin Jacques Cœur :

Tarifs des tranches	Tarifs 2014 HT	Tarifs 2014 (TVA 20%)
00h30	0,58 €	0,70 €
01h00	1,08 €	1,30 €
01h30	1,67 €	2,00 €
02h00	2,17 €	2,60 €
03h00	2,58 €	3,10 €
04h00	3,00 €	3,60 €
05h00	3,33 €	4,00 €
L'heure supplémentaire	0,42 €	0,50 €
L'heure de 12h00 à 14h00	0,83 €	1,00 €
Forfait entre 19h00 et 7h00	1,67 €	2,00 €
Forfait 24h	10,42 €	12,50 €

Réseau Pégase	Unité	Tarifs 2014	A titre indicatif, tarifs appliqués en 2013
Mise à disposition d'une paire de fibre optique du réseau Pégase	paire/ml/an	Tarif de 2,46 € actualisé selon la formule: P=P0 x ICC* (janvier de l'année considérée)/1666 P : prix actualisé P0 : prix initial	2,46 €

*ICC : indice du coût de la construction

Tarifs liés au Nœud de raccordement optique Euréka et sa zone d'influence	Unité	Tarifs 2014 = tarifs valeurs 2008 + révision	A titre indicatif, tarifs appliqués en 2013
P = Po TP01/T0P01 dans laquelle P est le prix actualisé, Po le prix de référence (valeurs 2008), TP01 est la dernière valeur considérée de l'indice « prix du génie civil index général tous travaux » 693.4 et T0P01 est la valeur du même indice du mois d'octobre 2008 soit 627.90			
Frais d'accès au service du Nœud de raccordement optique baie (HT)	an	1 000 € + révision	1 118.49 €
Prise optique (HT)	mois	75 € + révision	83.89 €
Frais de mise en service d'une prise optique (HT)	U	100 € + révision	111.23 €

3 – Les refacturations

Certains tarifs ne correspondent pas à un service public mais seulement à une refacturation de prestations pour le compte de tiers. Le prix payé par le bénéficiaire correspond alors au coût réel pour la Ville (coûts directs et indirects du service).

3 – 1 : Refacturation des prestations de reprographie et de petites fournitures

La Ville de Montpellier est amené à effectuer diverses prestations de reprographie des actes, de photocopies et duplications de documents administratifs et de plans officiels de la Ville. Elle publie également un certain nombre de documents tels que des inventaires, bulletins historiques de la Ville. Elle veille au respect des droits de reproduction => à noter que le montant des frais de copie d'un document administratif est défini par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2001.

Reprographie des actes	Tarifs 2014
Photocopie A3 Couleur	1.35 €
Photocopie A3 Noir & Blanc	1.25 €
Photocopie A4 (microforme)	0.30 €
Photocopie A4 Couleur	0.30 €
Photocopie A4 Noir & Blanc	0.18 €
Fourniture d'articles de papeterie	Tarifs 2014
Chemise élastique	0.50 €
Chemise à sangle	1.00 €
Chemise carton	0.10 €
Transparent	0.10 €
Reliure	9.10 €
CD-Rom	1.50 €
Fourniture de listes électorales	Tarifs 2014
Liste électorale sur support papier – prix par page A4 N&B	0.18 €
Liste électorale sur CD-Rom – prix par CD-Rom	2.75 €
Photocopies, photographies et droits de reproduction	Tarifs 2014
Droits de reproduction	25.00 €
Travaux photographiques < A3 (par photo)	3.00 €

Travaux photographiques ≥ A3 et < A1 (par photo) (nouveau tarif)	5,00 €
Reproduction de plan de permis de construire	3,00 €
Fourniture de CD gravé	2,00 €
Fourniture de DVD gravé (nouveau tarif)	4,00 €
Gravure numérique	1,00 €
Frais de port pour envoi CD ou DVD (nouveau tarif)	2,50 €
Publications	Tarifs 2014
Inventaire	24,50 €
Inventaire numérique (DVD) (nouveau tarif)	5,00 €
Bulletin historique de la Ville	8,30 €
Anciens numéros du Bulletin historique de la Ville	4,00 €
Frais de communication par correspondance (frais d'envoi, de recherche et de reprographie)	1,50 €
Carte postale	0,50 €
Catalogue d'exposition - Refacturation du prix fixé par l'éditeur	Prix éditeur
Plans officiels de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) sans droit de reproduction.	Tarifs 2014
L'unité de tarification est la Ville entière	
Grand plan couleur avec quartiers échelle 1/7500 (1,52m x 1,30m)	79,70 €
Plan et répertoire reliés format A4 (environ 100 pages) échelle 1/6500	9,40 €
Grand plan couleur avec quartiers échelle 1/10000 (1,15m x 1,15 m)	53,00 €
Plans officiels de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) avec droit de reproduction et usage non commercial. L'unité de tarification est le quartier.	Tarifs 2014
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf)	73,10 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) échelle 1/5000	36,50 €
Plan officiel de la Ville actuelle (voies et principaux bâtiments publics) avec droit de reproduction et usage commercial. L'unité de tarification est la Ville entière.	Tarifs 2014
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf) pour diffusion numérique	5 117,00 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) pour diffusion numérique	2 558,00 €
Données graphiques vectorielles (format e00, dxf, pdf) pour diffusion papier	2 558,00 €
Livraison sur papier ou image numérique (format jpeg, tiff) pour diffusion papier	1 280,00 €
Cartes et plans historiques de la Ville et de ses environs sans droit de reproduction, sur papier glacé. L'unité de tarification est la carte entière.	Tarifs 2014
Carte d'état-major fin XIXe du pays montpelliérain (assemblage) monochrome échelle 1/50000 (1,30m x 1,45m)	70,00 €
Documents anciens, format selon document	60,00 €
Carte couleur de Montpellier et de ses environs en 1986 par A. KRUGER échelle 1/20000 (0,90m x 0,60m)	50,00 €
Plan monochrome de Montpellier et de ses environs en 1986 par A. KRUGER échelle 1/5000 (0,90m x 0,90m)	50,00 €
Plan monochrome de Montpellier en 1911 par A. KRUGER échelle 1/5000 (0,90m x 0,90m)	50,00 €
Carte d'état-major fin XIXe du pays montpelliérain (assemblage) monochrome échelle 1/80000 (0,80m x 0,90m)	50,00 €
Vues aériennes sans droit de reproduction (tirages sur papier glacé)	Tarifs 2014
Ortho-image couleur de la Ville entière échelle 1/7500 (1,50m x 1,30m)	139,20 €
Ortho-image couleur de la Ville entière échelle 1/10000 (1,15m x 1,15m)	93,50 €
Ortho-image couleur (extraits) format A0 (1,20m x 0,84m)	70,20 €

Ortho-image couleur (extraits) format quelconque (de 0,50m ² à 2,25m ²)		70,20 €
Photo aérienne ancienne en niveaux de gris (extraits) format quelconque (de 0,50m ² à 2,25m ²)		70,20 €
Ortho-image couleur (extraits) format A1 (0,60m x 0,84m)		35,10 €
Demandes particulières		Tarifs 2014
Tarification sur devis pour conception, développement ou mise en forme (fichiers divers, travaux spéciaux...)		Uniquement sur devis spécifique

3 – 2 : Refacturation des prestations d’entretien des espaces verts

Déplacement / remplacement des poteries	Unité	Tarifs 2014
Déplacement de poteries et bacs en bois	U	229,20 €
Poterie petit modèle: vandalisme, accident, vol	U	650,00 €
Poterie grand modèle: vandalisme, accident, vol	U	917,50 €
Bacs en bois / autres types de jardinières: vandalisme, accident, vol	U	573,40 €
Bacs métalliques / bacs spécifiques (au prix du marché à la date du sinistre)	U	Sur devis
Indemnisation des dommages causés aux espaces verts	Unité	Tarifs 2014
Forfait général: déplacement pour constat, relevé des dégâts, établissement du devis de remise en état, recherche éventuelle des plans de réseaux avant travail du sol, déplacement pour surveillance de travaux et constat de remise en état	U	112,00 €
Surface de pelouse < 10m ² : travaux du sol manuel sur une profondeur de 0,30m avec apport d'amendement	m ²	1,40 €
Surface de pelouse < 10m ² : apport de terre complémentaire (0,10m ³ x120)	m ²	2,20 €
Surface de pelouse < 10m ² : griffage, réglage, ensemencement, roulage	m ²	2,20 €
Surface de pelouse < 10m ² : 1er arrosage	m ²	0,70 €
Surface de pelouse > 10m ² (au prix du marché à la date du sinistre)	m ²	Sur devis
Indemnisation des dommages causés aux arbres	Unité	Tarifs 2014
Surface d'arbustes < 10m ² : dessouchage et travail du sol	m ²	24,50 €
Surface d'arbustes < 10m ² : apport de terre	m ²	18,00 €
Surface d'arbustes < 10m ² : remplacement à l'identique, fourniture et plantation	m ²	17,70 €
Surface d'arbustes < 10m ² : 1er arrosage et maintenance garantie pendant 1 an	m ²	7,00 €
Surface d'arbustes > 10m ² (au prix du marché à la date du sinistre)	m ²	Sur devis
Frais généraux sur forfait et travaux	U	8%

Cf. en annexe le barème pour les dommages causés aux arbres

3 – 3 : Refacturation des prestations de nettoyage

Application de l’arrêté municipal du 6 février 2004: règlement de la collecte des déchets, du nettoiement et de la propreté de la Ville. Lutte contre les dépôts sauvages.	Unité	Tarifs 2014
Collecte d'office des déchets déposés sans respect des conditions imposées par l'arrêté	U	125,00 €
Présence sur la voie publique de conteneurs en dehors des heures de collecte	U	55,00 €
Absence d'entretien des surfaces allouées aux bénéficiaires d'occupation de l'espace public, Pollution du domaine public par les commerces distribuant des produits dans des emballages, Nettoyement d'office.	U	155,00 €
Nettoyement du domaine public souillé par les engins aux abords de chantiers	U	580,00 €
Lutte contre l'affichage sauvage: application de l'art. L.581-29 du Code de l'environnement	Unité	Tarifs 2014

Frais d'enlèvement	800,00 €
--------------------	----------

3 – 4 : Refacturation des travaux de voirie pour le compte des tiers

Les services techniques municipaux réalisent des travaux sur la voirie et le réseau pluvial faisant suite à des demandes exprimées par des tiers.

Les marchés de ces travaux sur la voirie et le réseau pluvial sont des marchés à bons de commandes. Il est fait application, dans le cadre de la refacturation, des bordereaux de prix unitaires y compris de l'actualisation de ces prix tels que le prévoit chacun des Cahiers des Clauses Administratives Particulières de ces marchés.

Le tarif appliqué est une majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents voirie pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux.

Dans le cadre de cette tarification relative aux interventions des services techniques pour travaux de voirie, il est appliqué aux tiers une majoration de 8%, correspondant au coût de mobilisation des agents techniques sur ces chantiers pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des dits travaux.

	Tarif 2014
Majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents	8%

3 – 5 : Refacturation des travaux de raccordement au réseau pluvial pour le compte des tiers

Les services techniques municipaux réalisent des travaux de raccordement au réseau pluvial faisant suite à des demandes exprimées par des tiers. Ces travaux, ne relevant de l'intérêt général, sont mis à la charge de ces tiers, pétitionnaires, et non de la collectivité. Pour autant, il appartient bien à la collectivité d'assurer cette mission notamment en matière de raccordement aux réseaux à la suite d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux).

Cette tarification s'applique également aux travaux de réparation du réseau pluvial que les services techniques de la Ville réalisent régulièrement, faisant suite à des sinistres. Ces travaux sont mis à la charge des tiers responsables lorsqu'ils sont identifiés via leur assureur.

Dans le cadre de cette tarification relative aux interventions des services techniques pour travaux de raccordement au réseau pluvial, il est appliqué aux tiers une majoration de 8%, correspondant au coût de mobilisation des agents techniques sur ces chantiers pour assurer la surveillance et la maîtrise d'œuvre d'exécution des dits travaux.

	Tarif 2014
Majoration appliquée au montant total des travaux réalisés pour le compte des tiers riverains correspondant au coût de mobilisation des agents	8%

3 – 6 : Refacturation de matériel et prestations de travaux divers

La Ville peut être amenée à refacturer des prestations et matériels divers, sur la base d'un devis de location ou sur la base d'un bordereau de prix unitaire (BPU) pour un marché public.

Prestations	Tarifs 2014
Mise à disposition de matériel loué	Facturation au tantième du devis de location
Cloutage des terrasses	Facturation de la dépense sur prix des marchés en cours + majoration de 8% pour frais de gestion
Refacturation des interventions d'office en matière d'occupation du domaine public	Facturation de la dépense sur prix des marchés en cours + majoration de 8% pour frais de gestion

3 – 7 : Refacturation des services exceptionnels pour le compte des tiers (coût par agent mobilisé)

Prestations	Unité	Tarifs 2014
Tarif de 7h00 à 21h00	H / agent	18,00 €
Tarif de 21h00 à 7h00	H / agent	+ 25% du tarif horaire
Tarif de 7h00 à 21h00 dimanches et jours fériés	H / agent	+ 25% du tarif horaire
Tarif de 21h00 à 7h00 dimanches et jours fériés	H / agent	+ 50% du tarif horaire
Tarif par heure et par véhicule	H / véhicule	7,00 €
Capture de chien dangereux pour facturation auprès du propriétaire	U	110,00 €

3 – 8 : Refacturation des concessions funéraires & redevances

Le service Administration des Cimetières est en charge de la gestion des 5 cimetières de la Ville (St Lazare, son extension et son annexe, St Etienne et Celleneuve), de la gestion des concessions et des défunt. A ce titre, il gère les achats et les renouvellements des concessions funéraires ainsi que la vente des caveaux neufs ou anciens qui sont construits sur les terrains. Il émet et encaisse en régie les taxes et redevances correspondant aux droits liés aux inhumations, aux dispersions des cendres au Jardin du Souvenir et aux exhumations.

Achat et renouvellement des concessions	Tarifs 2014
Concession 5 ans (renouvellement exclusivement)	167,00 €
Concession 10 ans (renouvellement exclusivement)	334,00 €
Concession 15 ans	512,00 €
Concession 30 ans	1 031,00 €
Concession 50 ans	1 750,00 €
m ² supplémentaire à la concession de base de 50 ans (nouveau tarif)	450,00 €
Concession Perpétuité (4 m ²)	5 072,00 €
m ² supplémentaire à la concession de base perpétuelle	1 246,00 €
Vente des caveaux neufs ou anciens construits sur les terrains	Tarifs 2014
Caveau bâti neuf 2 places (HT)	1 598,67 €
Caveau bâti neuf 4 places (HT)	3 198,16 €
Columbarium 2 / 3 places (30 ans)	782,00 €
Columbarium 4 places (30 ans)	1 043,00 €
Columbarium 4 / 6 places (30 ans)	1 565,00 €
Columbarium 6/8 places (50 ans)	2 180,00 €
Equipement sur terrain HT (reprise Ville)	1 289,30 €
Taxes, redevances et vacations de police	Tarifs 2014
Taxes pour inhumation, dispersion, exhumation et dépôt en caveau d'attente	70,00 €
Caveau d'attente - séjour / jour	10,00 €
Vacations de police	20,00 €

3 – 9 : Refacturation de caisses de transport d'animaux (nouveaux tarifs)

Modèle : Vari Kennel	Unité	Tarifs 2014 *
Très petite	U	30,00 €
Petite	U	50,00 €
Moyenne	U	75,00 €
Grande	U	100,00 €
Très grande	U	200,00 €
Modèle : Caisse en bois simple	Unité	Tarifs 2014 *

Très petite	U	150.00 €
Petite	U	250.00 €
Moyenne	U	350.00 €
Grande	U	400.00 €
Très grande	U	500.00 €
Modèle : Caisse en bois simple avec cerclage métal	Unité	Tarifs 2014 *
Très petite	U	200.00 €
Petite	U	300.00 €
Moyenne	U	400.00 €
Grande	U	500.00 €
Très grande	U	600.00 €
Modèle : Caisse en bois renforcée avec métal et tôle	Unité	Tarifs 2014 *
Très petite	U	400.00 €
Petite	U	750.00 €
Moyenne	U	1 000.00 €
Grande	U	1 500.00 €
Très grande	U	2 000.00 €

*Les tarifs des caisses de transport d'animaux concernent les produits neuf (de moins de 2 ans). Une remise de 10% (caisses de plus de 2 ans), 25% (caisses de plus de 4 ans ou 50% (caisses de plus de 8 ans) sera appliquée pour les caisses usagées.

3 – 10 : Plan de Déplacement des Entreprises

Location VAE et parkings	Unité	Tarifs 2014
Location d'un vélo à assistance électrique (VAE)	Par mois	16.20 €
Parking le plus proche du lieu de travail	Par mois	16.20 €
Parking 2 roues motorisées le plus proche du lieu de travail	Par mois	7.87 €
Parking P4 de l'ancien Hôtel de Ville	Par mois	16.20 €
Parking Hôtel de Ville	Par mois	16.20 €
Parking 2 roues motorisées Hôtel de Ville	Par mois	8.10 €

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs qui vous sont proposés.
- de préciser qu'ils seront applicables au 1er janvier 2014 (sauf mention contraire).
- d'autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire

Le Conseil adopte.

Pour extrait conforme, Madame le Maire

Hélène MANDROUX

PREFECTURE DE L'HERAULT

ARRIVÉE LE :

26 DEC. 2013

BUREAU DU COURRIER

Publiée le : 17 décembre 2013